



Plateforme Réseaux
Métiers et Réseaux de la
MI - Mission pour
l'Interdisciplinarité

Arbitrages Budgétaires Eléments de cadrage

Rédaction : V. TOCUT

Date : 10/01/2015

Commentaires : ce document est appelé à évaluer. Il fixe les éléments de cadrage de l'exercice 2015.

1/ Rôle d'un réseau de la MI

Tels qu'ils existent à la MI, les réseaux sont des réseaux « bottom-up ». Ils sont nés du terrain par la volonté de quelques acteurs d'une communauté qui ont identifié le besoin de donner une cohésion à une communauté. Les acteurs sont bénévoles et les réseaux ne sont pas soumis à des directives ni des commandes.

Ils fonctionnent si une marge d'autonomie leur est laissée et une certaine liberté d'organisation et de délibération. Enfin, pour répondre à l'engagement des acteurs, il faut qu'ils aient la possibilité de mettre en œuvre des actions concrètes et de pouvoir agir réellement sur leur communauté.

Le rôle d'un réseau de la MI est décrit dans la Charte Relative aux Réseaux de la Plateforme de la Mission pour l'Interdisciplinarité¹.

Pour rappel :

« Les réseaux de la MI ont pour mission dans le champ qui relève de leur réseau :

- De mettre en place une organisation et des actions structurantes pour leur communauté ;
- D'organiser les échanges et le partage du savoir, des compétences et des bonnes pratiques ;
- D'organiser la veille technologique et métier ;
- De participer activement à la formation ;
- De tenir à jour des viviers d'experts ;
- D'être des acteurs et des interlocuteurs auprès des instituts, directions et instances du CNRS et, plus largement, des organismes d'Enseignement Supérieur et de Recherche. »

¹ <http://www.cnrs.fr/mi/spip.php?article381>

Les actions finançables par la MI doivent donc répondre à ces critères et permettre aux réseaux de remplir le rôle qui leur est dévolu. Elles doivent pouvoir faire l'objet d'un bilan et d'une évaluation. Les demandes de budget doivent démontrer la capacité du Comité de Pilotage du réseau à se saisir des enjeux de la communauté visée et à proposer des actions cohérentes et inscrites dans la dynamique de cette communauté.

Les réseaux de la MI sont des réseaux nationaux. Les actions locales peuvent être soutenues, sous condition, mais le fonctionnement des réseaux régionaux ne peut pas être pris en charge par la MI (et à fortiori pas être géré par la MI). Il est attendu des réseaux nationaux de démontrer la pertinence du financement d'une action locale et de démontrer l'articulation et la valorisation possible à un niveau national de ces actions.

Enfin la Plateforme a vocation à encadrer les activités des réseaux via l'arbitrage amont et le contrôle aval. Mais il convient de laisser une marge de manœuvre et d'adaptation aux réseaux pour mettre en place des actions non prévues.

Les réseaux de la MI sont des réseaux métiers et technologiques. Ils n'ont pas mission à financer des projets de recherche hors des champs spécifiques de développement technologique sous quelle que forme que ce soit.

2/ Actions de Soutien aux Développements Technologiques.

Ces actions répondent à plusieurs enjeux pour les réseaux :

- a. Avoir la possibilité d'agir concrètement auprès de la communauté
- b. Permettre de se doter d'un outil de prospective
- c. Permettre la diffusion de connaissances au sein du réseau
- d. Permettre la structuration de la communauté en renforçant les liens entre ses membres

Il s'agit donc pour le réseau de soutenir un développement technologique, utile pour l'ensemble de la communauté. Le projet devra permettre une réelle avancée qui pourra bénéficier à une large part de la communauté du réseau. Devront donc y être associés toutes formes de transferts de savoir, savoir-faire que le réseau jugera pertinent (groupes de travail, journée thématiques etc.).

Cette modalité d'action ne pourra avoir lieu qu'une fois tous les 2 ans.

3/ La formation

Les actions des réseaux s'articulent dans un cadre institutionnel donné :

1. Les actions relevant des missions de la formation permanente nationale ou régionale² : la MI n'a pas vocation à se substituer à la Formation Permanente du CNRS et n'a pas vocation à financer ce type d'action sauf sous forme d'un abondement et en concertation avec le SFIP ou le service formation de la DR. À

² http://www.dgdr.cnrs.fr/drh/competences/documents/2011/Guide_Formation_professionnelle_2011.pdf

contrario, les expertises des réseaux sont des sources précieuses de recueil et d'expression des besoins de formation. Ils sont donc des interlocuteurs à privilégier au niveau de la FP régionale pour identifier les formations.

2. Les **actions de type transfert de compétences ou de connaissances** peuvent selon les cas relever du dispositif de « tutorat » proposé par les services de FP des régions. Lorsque le cadre proposé par le tutorat n'est pas applicable, les demandes de financement correspondantes doivent permettre à la MI d'évaluer les objectifs de la formation et son cadre formel. Globalement, Il s'agira d'apporter une aide ponctuelle pour un membre de réseau exerçant dans une unité dont l'une des tutelles est le CNRS (sont donc exclus du dispositif les agents non CNRS qui n'exercent pas dans une UMR) pour acquérir des compétences spécifiques utiles pour un projet en lien avec l'objet du réseau.

Le financement se fera sous forme de notification à l'unité d'appartenance pour un montant maximum de 500 euros. Les missions ne pourront pas passer par la MI, elles devront être mises en place par l'unité. La MI et le réseau n'interviennent qu'en soutien, la responsabilité de la mission relève de l'unité.

Dans le cas de la mise en place d'une action de formation hors cadre de la FP, le bureau veillera à en détailler les objectifs et le public visé et l'action devra faire l'objet d'une évaluation à posteriori.

4/ Les ateliers ou journées thématiques

Ce sont des journées ou des ateliers de réflexion et d'échanges autour d'un thème, ouverts de manière large où peuvent être conviés des intervenants extérieurs. Ces journées doivent aborder un thème propre et pertinent de la communauté et aboutir à une synthèse ou à des propositions d'action ou de pistes de réflexion.

Les enjeux pour les réseaux sont de plusieurs ordres :

- Présenter l'état de l'art dans un domaine particulier
- Offrir aux participants un lieu de rencontre structurant pour le réseau et permettant la cohésion et les échanges entre membres ;
- Ouvrir les discussions au-delà des comités de pilotage
- Donner un aperçu aux pilotes des réseaux des éléments de prospective à creuser
- Faciliter l'émergence d'outils technologiques ou méthodologiques

Les financements de la MI peuvent porter sur les missions des intervenants invités, sur des éléments de logistiques dans la mesure du raisonnable : buffet, repro. Les missions des participants sont à leur charge. La MI s'appuiera sur le contenu et l'accessibilité du programme de l'année N et sur les résultats/restitutions de l'année N-1.

5/ Les groupes de travail

Ce type d'action entre dans le cadre de la mission de prospective des réseaux. Ce sont des lieux de réflexion, d'échanges qui ont vocation à aboutir à la production d'une synthèse et/ou à la proposition d'action. Un groupe de travail réunit un ensemble de personnes restreint (5 à 6 membres maximum). Le financement d'un GT se fait sous 2 formes non exclusives:

1. Le financement des réunions dans une limite raisonnable (2 par an environ sauf cas exceptionnel) ;
2. Le financement de la production (reproduction, journée de restitution,...)

Ces groupes de travail ne peuvent se substituer à des entités du CNRS en charge des thématiques abordées.

5/ Les outils de la diffusion et de la communication

Ce type d'action regroupe l'activité autour du site WEB, les plaquettes de réseaux, les abonnements à des revues, l'édition d'ouvrages, ...

Lors de l'édition d'ouvrage, un exemplaire sera systématiquement archivé à la MI.

Lors de la réalisation de plaquette et d'éléments de communication, la charte graphique du CNRS devra être utilisée.

6/ Les autres actions

1. La participation à des colloques, conférences, salons, groupes de travail extérieurs : ces modalités d'action doivent s'inscrire dans la perspective de l'intérêt de la communauté et d'un retour vers celle-ci. La participation récurrente doit pouvoir bénéficier à des membres différents d'une année sur l'autre.
2. L'adhésion à des associations professionnelles

En conclusion :

Dans ce cadre budgétaire actuel, il est proposé que l'évaluation de la demande financière soit, pour chaque type d'action, basée sur une évaluation de ses objectifs (programme etc.) notamment en fonction de l'objet du réseau et sur le bilan de l'année antérieure sur le même type d'action. Une attention sera portée sur l'équilibre pluriannuel de ces différents types d'action.

Le Comité de Suivi s'attachera également à veiller à l'équilibre global du financement d'un réseau : Actions – CoPil – ANF. Il s'attachera également à prendre en compte la taille du réseau mais la dynamique reflétée par les demandes de budget pondérera l'argument de la taille.